

5.4 Dépenses de santé

En 2018, la **consommation de soins et de biens médicaux** (CSBM) est évaluée à 203,5 milliards d'euros, soit 3 037 euros par habitant (*figure 1*). La CSBM représente 8,6 % du PIB, en léger repli (- 0,1 point) par rapport à 2017 (*figure 2*).

Au début des années 2000, la CSBM progressait à un rythme soutenu, de l'ordre de 3,4 % à 6,3 % par an en euros courants. Entre 2008 et 2017, cette progression a ralenti et s'est établie entre 1,4 % et 3,2 %. En 2018, la CSBM poursuit son ralentissement avec une croissance en valeur de 1,5 %, après 1,7 % en 2017 et 2,1 % en 2016. Ce ralentissement s'explique principalement par la nette décélération des soins hospitaliers.

En 2018, les soins hospitaliers représentent 46,4 % de la CSBM ; ils augmentent de 0,8 % en valeur, après + 1,6 % en 2017. Ce ralentissement s'explique par une forte inflexion des prix (+ 0,0 % en 2018, après + 0,7 % en 2017), observée dans les secteurs public et privé, et par des volumes peu dynamiques (+ 0,8 %). Bien qu'ils représentent une part moindre de la CSBM (27,0 %), les **soins de ville** deviennent le premier contributeur de sa croissance en 2018 du fait de leur forte hausse (+ 2,9 %). En leur sein, les soins des auxiliaires médicaux sont toujours dynamiques (+ 3,7 % en 2018), qu'ils soient délivrés par les infirmiers (+ 4,0 %) ou par les masseurs-kinésithérapeutes (+ 2,7 %). Les dépenses de médecins et de sages-femmes sont également en hausse (+ 4,0 %) sous l'effet de volumes plus élevés (notamment des actes techniques et d'imagerie des spécialistes), mais aussi de l'augmentation de certains tarifs à compter du 1^{er} mai 2017. La consommation de médicaments en ambulatoire, qui représente 16,1 % de la CSBM, baisse légèrement en 2018 (- 0,2 %) : divers effets affectant les prix à la baisse (mesures tarifaires sur les spécialités remboursables, générication, etc.) contrebalancent la hausse des volumes. Les autres biens médicaux (7,9 % de la CSBM) sont également dynamiques en 2018 (+ 4,3 %) : en particulier, l'optique médicale rebondit (+ 4,6 %) après plusieurs années de progression atone, sous l'effet d'une hausse des prestations versées par les organismes complémentaires pour ce poste. Enfin, les transports sanitaires (2,5 % de

la CSBM) décélèrent (+ 2,6 % après + 3,8 %), en lien notamment avec le transfert d'une partie des trajets en ambulance de l'ambulatoire vers le secteur hospitalier.

En 2018, les ménages consacrent en moyenne 1,0 % de leur revenu disponible brut aux dépenses de santé restant à leur charge, en baisse depuis 2009 (1,3 %) (*figure 3*).

La Sécurité sociale demeure le principal financeur de la CSBM, prenant en charge 78,1 % de la dépense en 2018 (*figure 4*). Cette contribution est en hausse continue, de 0,3 point en moyenne par an depuis le point bas à 76,2 % atteint en 2011. Elle est portée par la progression du nombre de personnes exonérées de ticket modérateur au titre des affections de longue durée (ALD), qui découle notamment de la plus forte prévalence des ALD à âge donné et du vieillissement de la population. L'État, les collectivités locales et les organismes de base finançant la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) prennent en charge, quant à eux, 1,5 % de la CSBM en 2018, après 1,4 % en 2017 comme en 2016. Ces dépenses correspondent aux prestations versées aux invalides de guerre, aux soins urgents, à l'aide médicale de l'État (AME) et aux remboursements par les organismes de base au titre de la CMU-C.

La part des organismes complémentaires dans la CSBM augmente de 0,3 point en 2018 pour atteindre 13,4 %, sous l'effet d'une hausse des prestations versées notamment pour l'optique et les soins dentaires. Cette hausse pourrait être la conséquence de la généralisation de la complémentaire santé d'entreprise en 2016, qui s'est globalement accompagnée d'un gain en parts de marché des contrats collectifs, plus couvrants, notamment en optique et en dentaire.

En conséquence, le reste à charge des ménages en santé, après assurances maladie de base et complémentaire, continue de diminuer en 2018 pour s'établir à 7,0 % de la CSBM, après 7,5 % en 2017 et 7,7 % en 2016. Ce taux est très contrasté par type de dépenses : les ménages ne supportent directement que 1,9 % des dépenses de soins hospitaliers, mais 20,2 % de celles de soins de dentistes et 21,1 % pour l'optique. ■

Définitions

Consommation de soins et de biens médicaux (CSBM), **soins de ville** : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- *Les dépenses de santé en 2018. Résultats des comptes de la santé*, coll. « Panoramas de la Drees - Santé », édition 2019.

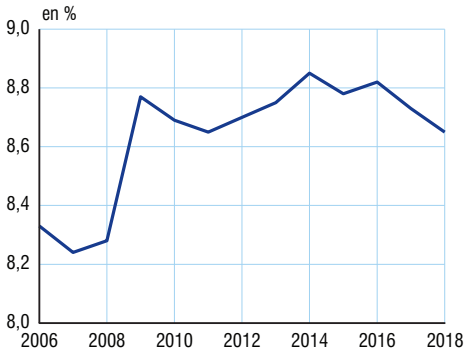
1. Consommation de soins et de biens médicaux

en milliards d'euros courants

	2006	2009	2012	2015	2017	2018
Soins hospitaliers	70,5	78,4	84,6	90,4	93,8	94,5
Soins de ville	39,3	43,4	47,1	50,5	53,5	55,0
Médecins (y compris contrats et autres soins)	17,3	18,7	19,6	20,7	21,8	22,7
Auxiliaires médicaux	8,7	10,5	12,3	14,4	15,5	16,1
Dentistes	9,1	9,7	10,5	10,8	11,3	11,4
Laboratoires d'analyses	3,9	4,2	4,3	4,3	4,5	4,4
Cures thermales	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4
Transports sanitaires	3,1	3,6	4,1	4,6	5,0	5,1
Médicaments	31,5	33,3	33,0	32,7	32,8	32,7
Autres biens médicaux ¹	9,4	11,2	13,0	14,6	15,5	16,1
Ensemble	153,9	169,9	181,8	192,9	200,5	203,5
Évolution de l'ensemble par rapport à l'année précédente (en %)	3,5	3,0	2,1	1,4	1,7	1,5

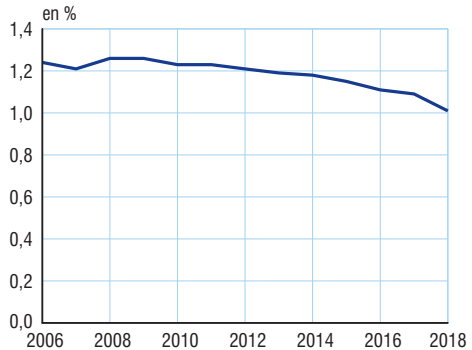
1. Optique, orthèses et prothèses externes, véhicules pour handicapés physiques, matériels, aliments, pansements.
Champ : France. Source : Drees, comptes de la santé.

2. Part de la consommation de soins et de biens médicaux dans le PIB



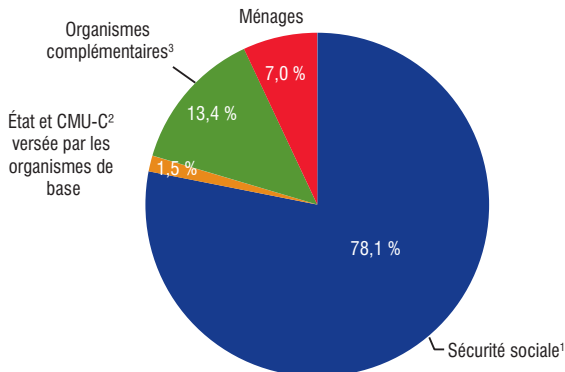
Champ : France.
Source : Drees, comptes de la santé.

3. Reste à charge des ménages en proportion de leur revenu disponible brut (RDB)



Note : le reste à charge des ménages est la part de la dépense de santé restant à la charge des ménages après intervention de l'assurance maladie obligatoire, de l'État et des organismes complémentaires (mutuelles, sociétés d'assurance et institutions de prévoyance). Champ : France.
Sources : Drees, comptes de la santé ; Insee, comptes nationaux.

4. Structure du financement de la consommation de soins et de biens médicaux en 2018



1. Y compris prestations complémentaires Alsace-Moselle et Camieq. 2. CMU-C : couverture maladie universelle complémentaire.
3. Y compris prestations CMU-C versées par ces organismes.
Source : Drees, comptes de la santé.